



**Conseil municipal | Séance du 1 juillet 2021**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2021-07-01-38 | Petite enfance - Maison de la petite enfance Anne-Frank - Modification du projet d'établissement du multi-accueil.  
Sur le rapport de Madame Renaux Murielle**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 25

Date de convocation : 25 juin 2021

L'An deux mille vingt et un, le 01 juillet, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

### **Etaient présents :**

Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche.

### **Etaient excusés avec pouvoir :**

Monsieur Joachim Moyse donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Dominique Grévrard donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Madame Juliette Biville donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue.

### **Etaient excusés :**

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

### **Secrétaire de séance :**

Monsieur José Gonçalves

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- Qu'il convient de compléter le projet d'établissement du multi-accueil Anne-Frank en cohérence avec l'actualisation du règlement de fonctionnement de la structure,

**Décide :**

- De procéder à la modification du projet d'établissement du multi-accueil Anne Frank.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse  
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 05/07/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20210701-lmc122461-AR-1-1

Affiché ou notifié le 6 juillet 2021

**MULTI-ACCUEIL  
MAISON DE LA PETITE  
ENFANCE ANNE FRANK**

**PROJET  
D'ETABLISSEMENT**

## **PREAMBULE**

Le projet d'établissement s'appuie sur un projet éducatif. Les orientations du projet doivent prendre en compte les besoins de l'enfant, la place des parents, les compétences professionnelles et la réalité de l'espace d'accueil.

## **A - DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT**

### **1° LE GESTIONNAIRE**

Parce que l'enfance est précieuse et a besoin de l'attention de tous, parce que les familles ont besoin de services adaptés à leur rythme de vie, parce que l'éveil de l'enfant se fait aussi en quittant de temps en temps ses parents, la ville de Saint Etienne du Rouvray s'est efforcée depuis 1989 de diversifier les types d'accueil de la petite enfance sur la commune.

La Mairie représentée par Monsieur Joachim MOYSE, Maire, a signé en 2021 une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Maritime. Le Président du Conseil Départemental de la Seine Maritime a donné son agrément en 1994 à l'ouverture et au fonctionnement de la structure.

Adresse du gestionnaire :

HOTEL DE VILLE  
Place de la Libération  
76806 Saint Etienne du Rouvray  
Tél : 02 32 95 83 83  
Courriel : [courriel@ser76.com](mailto:courriel@ser76.com)

### **2° LA STRUCTURE**

La Maison de la Petite Enfance Anne-Frank, est implantée depuis 1994 dans le quartier du Château Blanc à Saint Etienne du Rouvray à l'adresse suivante:

Maison de la Petite Enfance Anne Frank  
10 rue Bourvil  
76800 Saint Etienne du Rouvray  
Tél : 02 35 66 86 10  
[CrecheAF@ser76.com](mailto:CrecheAF@ser76.com)

### **3° DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT**

La Maison de la Petite Enfance est une structure d'accueil non permanent d'enfants âgés de moins de 5 ans.

Elle est composée :

**→ D'un multi-accueil de 35 places, 25 places en accueil régulier et 10 places en occasionnel, il est ouvert de 7h30 à 18h00.**

Décomposé comme suit :

- Un lieu de vie de 5 places bébés (non marcheurs)
- Un lieu de vie de 10 petits et moyens (en cours d'acquisition de la marche)
- Un lieu de vie de 10 moyens et grands (marcheurs)
- De 10 places en accueil occasionnel pour permettre à un plus grand nombre de familles de bénéficier de temps d'accueil.

Les places de l'accueil régulier restées vacantes en raison de l'absence d'enfants sont disponibles en accueil occasionnel en supplément des réservations, dans ce cas de figure, un enfant en accueil occasionnel peut venir en journée entière.

- D'un accueil familial de 8 places. Les enfants sont accueillis au domicile de 4 assistantes maternelles.

## **B - PROJET SOCIAL DU MULTI-ACCUEIL**

### **➤ La localisation :**

La Maison de la Petite Enfance se veut un modèle de qualité de par la structure du bâtiment, la diversité d'accueil et les compétences professionnelles mobilisées dans le quartier du Château blanc. La structure est située dans un quartier prioritaire de la politique de la ville correspondant au quartier du Château Blanc. Ce quartier est un périmètre géographique où sont domiciliées des familles en grandes difficultés ou d'origine étrangère à 29% alors que le chiffre descend à 11% sur la ville. En 2019 le taux d'emploi est de 30% dans le quartier du Château Blanc alors qu'il est de 51% sur la commune. Les personnes non diplômées en 2019 représentaient 36% de la population du quartier. Sur le plan scolaire, ce quartier est situé en réseau REP+ (réseaux d'éducation prioritaire renforcés) et, dans ce cadre, accueille 3 classes spécifiques destinées aux enfants de moins de trois ans (dont une située à l'école maternelle Wallon, hors REP+, mais limitrophe). Il bénéficie aussi d'un effort particulier à travers le programme de réussite éducative, dont un volet supplémentaire est destiné spécifiquement au soutien d'actions relevant du REP+ Robespierre, couvrant la plus grande partie du quartier, ainsi que du soutien de la Cité éducative.

➤ **La tarification** mise en place, grâce au taux d'effort appliqué aux ressources (barème caf) permet aux familles les plus démunies de bénéficier des services offerts.

### **➤ Un lieu de suivi pour les familles engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire :**

*Article L214-7 code de l'action Sociale et des familles modifié par la loi N°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008-art.10.*

*Article D214-7 modifié par le décret du 15 avril 2009-art.12*

Le multi-accueil réserve 2 places au minimum aux enfants dont le ou les parents sont engagés dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle, tel que défini par la caisse d'allocations familiales, pour prendre un emploi, créer une activité, participer à des actions d'accompagnement professionnel.

➤ **Accueil d'urgence** Une place supplémentaire en surnombre permet d'accueillir un enfant pour un accueil d'urgence.

### ➤ **L'accueil de l'enfant en situation de handicap**

Pour toute pathologie particulière ou handicap de l'enfant, sous réserve de la décision du médecin attaché à l'établissement, un projet d'accueil individualisé (PAI) est élaboré entre l'établissement, les différents partenaires institutionnels et médicaux intervenant auprès de l'enfant et sa famille.

La directrice infirmière ou infirmière-puéricultrice est référent en matière de santé pour tout ce qui concerne l'organisation et l'information du personnel placé auprès des enfants et les relations aux familles.

Afin de faciliter les soins, la structure accepte la présence d'intervenants extérieurs : kinésithérapeute, psychomotricien... Le bureau médical est mis à leur disposition ainsi que la salle de motricité en dehors des heures habituelles d'occupation.

### ➤ **Dépistage des handicaps**

L'accueil collectif est aussi un lieu de dépistage d'éventuelles difficultés ou handicap de l'enfant, par l'observation de l'enfant et les entretiens avec les familles. Toutes difficultés supposées ou trouble auditif, visuel, de langage, de comportement, de développement physique ou moteur sont discutés avec les familles. Celles-ci seront orientées vers les services compétents et le médecin traitant avec lequel des échanges pourront s'effectuer afin de faciliter la prise en charge de l'enfant.

## **Intégration dans l'environnement : partenariat**

### ➤ **Classes Maternelles Anne Frank**

Le départ de l'enfant de la crèche est un moment important, il marque le début d'une nouvelle vie dans un autre lieu d'accueil. Le plus souvent c'est l'école maternelle.

Afin de dédramatiser la rentrée des classes, en collaboration avec l'école Robespierre, les enfants de plus de deux ans sont invités à participer à des échanges avec les classes maternelles situées à la Maison de la Petite Enfance Anne Frank entre avril et juin. La visite des classes, puis la participation aux activités de la classe sont proposées aux enfants accompagnés d'un professionnel du multi-accueil.

### ➤ **Centre Médico-Social (CMS)**

La Maison de la Petite Enfance effectue ses missions d'accueil, de prévention et de suivi des enfants en collaboration avec les centres médico-sociaux.

Le médecin de l'établissement reçoit les familles pour toutes difficultés rencontrées avec l'enfant accueilli, à la demande de la directrice ou à celle des parents. Les éléments recensés sont transmis aux CMS par la Directrice.

### ➤ **Les autres partenaires**

La division petite enfance s'efforce de rencontrer les acteurs locaux en matière de famille et de petite enfance afin de tisser un maillage et de proposer aux familles accueillies ou non à la crèche des espaces autour des tous petits.

## **C - LE PROJET EDUCATIF**

Fruit d'un travail collectif, le projet éducatif tend tout d'abord à définir les valeurs concernant l'accueil des enfants de moins de 5 ans plaçant ainsi l'enfant au cœur de la réflexion. Il permet ensuite de définir le statut des lieux d'accueil et par là même la place réservée aux parents. Enfin, il soutient et mobilise l'équipe dans la mise en œuvre de ses missions. Le projet pédagogique, document de référence sur lequel les équipes s'appuient au quotidien pour accompagner les enfants, est élaboré à partir du projet éducatif.

Le projet éducatif de la maison de la petite enfance Anne Frank s'inscrit dans le projet éducatif local. A savoir que la vie sociale (y compris au sein de la famille) est le principal vecteur éducatif de l'enfant et que cela se construit au contact de l'autre. L'apprentissage de l'altérité, le sentiment de faire partie d'une communauté sociale nécessitent l'intégration de codes sociaux culturels communs.

La responsabilité de la communauté éducative s'exerce quand elle accompagne l'enfant vers un avenir qu'il se construit, en autorisant le rêve, l'erreur, le doute, en refusant la fatalité et le déterminisme. L'accès à la connaissance, aux savoirs de toute nature, la capacité à exprimer des limites, à découvrir pour choisir sont autant de portes à ouvrir pour que l'enfant fasse son chemin dans un espace éducatif rassurant.

### ➤ **L'enfant et son développement au cœur de la réflexion**

La crèche est un lieu de vie où chaque enfant est un adulte en devenir. Vivre en crèche nécessite d'appréhender des règles de vie commune, mais c'est également un moment d'épanouissement et de découverte de l'autre et d'acquisition de son individualité.

Tout est mis en œuvre en crèche pour l'éveil de l'enfant et en premier lieu la connaissance de son développement physique et psychoaffectif.

Il permet ainsi à l'équipe d'accueillir les enfants en veillant à :

- encourager la valorisation de soi, la mise en confiance, l'épanouissement et le bien-être ;
- tendre vers la socialisation, l'apprentissage de l'autre et des règles de la vie en groupe ;
- respecter la construction de son individualité dans la collectivité ;
- avancer vers l'autonomie ;
- promouvoir la continuité de l'accueil ;
- assurer la sécurité physique et affective ;
- promouvoir la santé ;
- écouter et observer ;
- repérer les difficultés, orienter et prévenir.

### ➤ **Les valeurs**

Le projet éducatif aide l'équipe à déterminer la place offerte aux parents concernant :

- L'appropriation de l'espace

Les parties communes (principalement l'espace d'accueil de l'enfant et salle de jeux) : Le rôle social de la crèche revêt une importance particulière car il permet la rencontre entre les parents, cela doit-être un espace de convivialité.

C'est de plus un endroit où s'amorce la séparation entre l'enfant et ses parents.

Le lieu de vie : ultime étape de la séparation, les parents sont invités à y entrer durant l'adaptation et ainsi à s'approprier l'espace dans le cadre qui leur est réservé.

Par la suite, un espace est réservé pour le temps des transmissions avec l'équipe. Ce temps d'échange rassurant pour les parents et leurs enfants contribue à les accompagner dans cet instant de transition.

- Le comportement

Les professionnels sont des relais auprès des parents et favorisent le lien familial.

Ils ont à cœur :

- de déterminer la place offerte aux parents : lieu, espace physique et psychique, disponibilité, écoute, communication ;
- d'accompagner la parentalité, valoriser la responsabilité d'être parent ;
- d'accueillir les familles monoparentales ;
- d'assurer la discrétion et le respect des familles ;

- de créer un partenariat avec les familles ;
- de respecter l'autre.

- L'échange

Indispensable moyen de communication, il permet :

- de favoriser le lien familial (parents, grands-parents..) ;
- la cohérence professionnels/famille ;
- de partager les compétences ;
- d'orienter en tenant compte du contexte familial ;
- d'informer et expliquer aux parents les objectifs définis précédemment.

- Soutien de l'équipe à la mise en œuvre de ses missions

Très variées, les missions du personnel encadrant les agents sont principalement :

- d'enseigner à l'équipe les savoirs sur le développement de l'enfant ;
- de garantir la cohérence des pratiques entre les professionnels intervenant auprès d'une même population ;
- de faciliter le travail individuel dans le cadre d'un travail d'équipe ;
- de réfléchir à la présence et à l'action des adultes.

Parce que la continuité de la qualité d'accueil des jeunes enfants revêt une importance toute particulière à Saint Etienne du Rouvray, ce projet éducatif n'est pas isolé. Il a été élaboré pour assurer un fil conducteur avec le projet éducatif enfance jeunesse. On y retrouve ainsi des axes majeurs : découvrir les livres, profiter d'intervenants extérieurs, bénéficier d'une éducation à la santé et au bien-être, acquérir son autonomie.

## D - LE PROJET PEDAGOGIQUE

### **I- ACTIVITES, RYTHME ET VIE QUOTIDIENNE**

La Maison de la Petite Enfance Anne Frank est un lieu d'accueil où les moyens mis en place permettent :

- De respecter les besoins fondamentaux de l'enfant.
- De l'aider à s'épanouir dans un climat de sécurité, d'attention et d'écoute encadré par une équipe qualifiée.
- De l'accompagner dans ses apprentissages et découvertes afin de développer son autonomie, en respectant son rythme d'acquisition et d'éveil.
- De l'amener pas à pas vers la découverte de l'autre en favorisant les explorations de son environnement proche mais aussi de l'ouvrir au monde extérieur pour une socialisation tout en douceur.
- D'être à l'écoute des parents pour dialoguer, et collaborer afin qu'un climat de confiance s'installe et perdure.
- De permettre aux parents de disposer de temps pour leurs activités professionnelles ou personnelles, pour leurs démarches ou tout simplement pour prendre soin d'eux.

#### **1) L'accueil, la séparation, l'adaptation**

Une visite de la Maison de la Petite Enfance et un entretien préliminaire à l'admission permettent de mieux connaître l'enfant et sa famille.

L'admission de l'enfant est souvent l'occasion de sa première séparation avec sa famille.

**La séparation** est une expérience enrichissante si elle est bien préparée. C'est une étape à co-construire. Il est nécessaire d'aménager des temps pour une adaptation progressive et personnalisée en fonction des besoins des parents et de l'enfant.

Chez lui, l'enfant est familiarisé avec tout son environnement : lumière, odeur, bruit, langage, il a constamment à proximité la présence rassurante de ses parents, d'où l'importance d'une adaptation pour que les parents et leur enfant se familiarisent à l'environnement et aux personnes nouvelles. Avec ces nouvelles relations, l'enfant apprend que la distance avec sa mère ne le met pas en danger et qu'il peut profiter pleinement des moments qu'il vit en son absence. Par ce biais, les parents vont prendre conscience du désir propre de leur enfant.

L'adaptation s'effectue sur une à deux semaines avant l'admission, les jours et horaires s'organisent en fonction des disponibilités de chacun, sachant qu'il est demandé aux parents de rester avec l'enfant les premières fois. Il est possible de faire appel à d'autres personnes proches qui ont déjà construit avec l'enfant une relation rassurante. L'adaptation évoluera suivant les réactions de l'enfant et son bien être.

Ce nouveau lieu de vie est l'espace pour faire connaissance.

Peu à peu le parent se sépare de son enfant, d'abord ¼ heure, puis une ½ heure, 1 heure, 2 heures....

Il est important de verbaliser le « au revoir » à l'enfant à chaque départ pour le rassurer. Tout petit l'enfant comprend, il reconnaît les nuances de la voix, lui parler c'est reconnaître qu'il existe en tant qu'individu.

**L'objet transitionnel**, le doudou et/ou tétine symbolise l'univers familial et aide l'enfant à mieux vivre la séparation. C'est le compagnon des moments de fatigue, d'anxiété, de chagrin. Il est disponible à tous moments.

## **Le rôle de l'auxiliaire de Puériculture**

Afin de rassurer les parents quant à l'attention particulière portée à leur enfant, il est indispensable d'individualiser chaque accueil de l'enfant en lui offrant des soins personnalisés et continus pour le repas, les changes, les activités d'éveil et le sommeil.

Au cours de la période d'adaptation, l'auxiliaire maintient une cohérence entre la vie en collectivité et les repères habituels de l'enfant dans les limites des possibilités de la structure collective.

### **2) Les repas**

Manger est une source de plaisir pour l'enfant et l'adulte. Pour les bébés, c'est un moment de relation intense avec l'adulte.

Les repas sont fabriqués sur place. La texture des préparations et leur composition s'adaptent en fonction de l'âge des enfants, de leurs pathologies éventuelles et leurs capacités. Les menus des bébés et des grands sont affichés.

L'installation pour les repas se fait en fonction des besoins et capacités de l'enfant. Les professionnelles proposent aux enfants qui commencent à manger seul une assiette compartimentée contenant une entrée ou un fruit, une viande, un légume, un laitage, du pain et un verre d'eau. C'est le moment de découvrir, de nommer les aliments et de les goûter, de manger peu à peu tout seul. Elles s'assoient auprès des enfants pour les encourager, les aider à manger lorsqu'ils en sentent le besoin et/ou lorsqu'ils le demandent.

Les repas se déroulent dans une atmosphère calme, confortable et conviviale où le dialogue est privilégié.

L'enfant prend conscience du partage, de l'existence des autres.

Les biberons de la journée sont confectionnés sur place avec le lait infantile apporté par les parents et conservé dans l'unité des bébés au réfrigérateur.

Le lait maternel apporté par les parents doit être maintenu en liaison froide jusqu'à l'établissement selon un protocole établi.

### **3) L'hygiène, les changes**

C'est un moment privilégié entre l'enfant et l'adulte, un moment d'échanges où l'adulte verbalise le déroulement des soins.

Les couches sont changées régulièrement, chaque fois que nécessaire.

L'hygiène c'est aussi le lavage des mains avant les repas, après les jeux dans le jardin, le passage aux toilettes, et après les activités salissantes (peinture, pâte à modeler...). Il est proposé de manière ludique.

#### ➤ L'autonomie sphinctérienne

A l'approche de l'apprentissage de la propreté, la concertation avec les parents reste indispensable. Cette étape est fonction du désir de chaque enfant et de sa capacité.

L'auxiliaire encourage l'enfant à progresser dans cette acquisition. Lors des premières tentatives, elle rassure les enfants et verbalise chaque étape. L'auxiliaire est à l'écoute du désir de l'enfant d'aller aux toilettes seul ; elle l'aide à cheminer sur son envie de grandir.

Acquérir la continence c'est être capable de contenir son envie jusqu'à se rendre aux toilettes. Pour cela, il faut à la fois que la « mécanique » soit fonctionnelle (les sphincters de la vessie et du rectum sont commandés par des nerfs qui seront fonctionnels vers 20 mois) et que l'enfant sache la faire fonctionner.

Elle peut débuter lorsque l'enfant est prêt :

- Il a acquis l'aisance motrice : marcher, s'asseoir seul, courir, grimper, monter et descendre trois ou quatre marches de l'escalier
- Il parvient à s'exprimer par des mots simples
- Il est gêné lorsque la couche est sale
- Sa couche reste propre pendant plusieurs heures
- Il est capable de monter et descendre ses vêtements
- Il s'intéresse au pot ou aux toilettes

Tout apprentissage demande du temps et il est normal que l'enfant ne parvienne pas tout de suite à tout contrôler. Laissons-le prendre confiance en lui !

### **4) la sieste**

L'enfant a un rythme de sommeil qui lui est propre. Respecter les rites de l'endormissement, c'est reconnaître les signes annonciateurs (frottement des yeux, bâillement, pleurs...), c'est lui permettre de se coucher dans un lit adapté à son âge, avec son doudou, sa tétine, dans une chambre aérée quotidiennement et sous la surveillance des auxiliaires de puériculture.

Le sommeil est indispensable au développement de l'enfant.

Pour les plus grands c'est une découverte de l'autonomie. Ils ont la possibilité de se déshabiller seul et de ranger leurs vêtements dans leur bannette. Ensuite, ils peuvent aller retrouver leur doudou, s'ils en ont un, et se coucher dans leur lit. L'auxiliaire les rassure en restant auprès d'eux.

Si l'enfant éprouve le besoin de dormir en dehors de la sieste, il est possible de le coucher dans son lit ou de l'allonger sur des tapis toujours sous la vigilance de l'adulte.

L'espace est aménagé et pensé par l'équipe, il correspond le plus possible aux besoins des enfants en fonction de leur âge.

## **5) Le jeu**

### ➤ Le jeu libre

C'est l'activité première de l'enfant, nécessaire et indispensable pour son développement. Par le jeu l'enfant se structure, il expérimente, il imagine, il crée, il mime, il prend contact avec la réalité des choses...

Toutes sortes de jeux, jouets adaptés à son âge, sont mis à sa disposition donnant ainsi libre cours à son imagination et à sa créativité.

C'est aussi l'âge de l'exploration motrice et de l'investissement de l'espace. L'enfant mesure ses possibilités et prend conscience de son schéma corporel au travers de ses expériences.

L'espace de motricité équipé de jeux moteurs (toboggan, filet à grimper, échelle, piscine à balles...) et l'espace extérieur (jardin, piste cyclable, bac à sable couvert, pelouse, jeux à ressorts et structure de motricité) permettent aux enfants accueillis toutes sortes d'apprentissages et la découverte de nouvelles sensations.

L'auxiliaire de puériculture valorise ses acquisitions, l'encourage dans ses découvertes et ses expérimentations et reste à l'écoute de ses désirs dans les limites imposées par les règles de vie en société, du respect des autres et du matériel et de sa sécurité.

### ➤ L'activité guidée

L'activité guidée est proposée en fonction de l'âge et des possibilités de l'enfant. Elle est encadrée par les auxiliaires de puériculture ou l'éducatrice de jeunes enfants.

Les activités guidées sont les suivantes : activités manuelles, lecture, coins jeux d'imitation, éveil musical, marionnettes, parcours de motricité, expression corporelle, manipulation de matériaux divers (graines, eau, terre...), etc....

Ces activités d'éveil doivent prendre en compte l'ensemble des besoins de l'enfant, éveiller chacune de ses potentialités (sensorielles, affectives, motrices, intellectuelles) en fonction de son âge et de ses capacités individuelles.

Chaque enfant peut accéder à davantage d'autonomie, à son rythme, en toute sécurité, en respectant ses initiatives.

L'attention de l'enfant est limitée, il faut donc lui proposer une variété d'activités. Il a besoin de bouger, il aime découvrir, explorer son environnement, il aime agir seul.

## **6) Le langage, la verbalisation**

Un effort constant est fait pour expliquer et pour verbaliser au maximum les choses aux enfants quel que soit leur âge.

Le langage, la verbalisation sont l'occasion d'enregistrer de nouveaux mots. Ces acquisitions permettront aux enfants de s'intégrer davantage au groupe et de communiquer ensuite à leur tour.

Pour cela nous proposons aussi : des marionnettes, des livres, des chansons, des comptines.

Les professionnelles sont toutes formées à la communication gestuelle associée à la parole auprès des jeunes enfants.

## **7) La socialisation**

Le début de la socialisation commence par des échanges entre enfants, ils s'observent, ils s'imitent, ils se parlent et apprennent à faire attention à eux, à l'autre.

L'enfant se familiarise progressivement à la vie en collectivité, il devient peu à peu autonome et se prépare ainsi à l'école.

### **Les rencontres – les échanges**

La proximité des classes maternelles de toute petite section de l'école Robespierre permet d'organiser entre avril et juin des temps partagés. Cela prépare doucement à l'intégration des plus grands à la l'école.

## **8) Les sorties**

Des promenades à l'extérieur sont proposées: un agent prend la poussette quatre places et un agent supplémentaire par tranche de deux enfants. Les promenades à pied s'organisent vers la bibliothèque municipale, le parc de proximité ou d'autres lieux de proximité.

Une sortie annuelle est proposée aux plus grands, elle est organisée au cours de l'année en fonction des projets menés avec les équipes. La participation de quelques parents peut-être sollicitée pour l'accompagnement des enfants.

## **II- PROJETS PARTICULIERS DE L'ACCUEIL REGULIER**

Pour les enfants accueillis en accueil régulier, nous proposons de partager avec les parents un cahier de vie et un album de séjour.

Afin de rassurer les parents et les enfants, il est indispensable d'individualiser l'accueil de chaque enfant en lui offrant des soins personnalisés et continus encadrés par une équipe de professionnelles stable dans chacune des trois sections.

Chaque auxiliaire de puériculture est référente d'un groupe d'enfants, elle renseigne le cahier de liaison et l'album de souvenirs.

### **1 Le cahier de liaison**

Le cahier de liaison est un support aux échanges complémentaires. Il retrace la journée de l'enfant. Par exemple, il décrit un moment d'activité, d'éveil. Les événements particuliers y sont notés, avec notamment les éléments de santé (fièvre, toux, vomissement, horaire de sieste et de biberons pour les bébés...). Un dessin peut occasionnellement remplacer l'observation écrite de l'activité d'éveil.

Des éléments plus administratifs sont glissés dans le cahier tel que les dates de congés ou un besoin en produits d'hygiène et de soins (pommade mouchoirs, carnet de santé...) ainsi que les invitations aux rencontres avec les familles.

Lorsque l'enfant grandit, il voit ses parents et son auxiliaire référente écrire sur son cahier. Il sait que c'est son histoire qui y est racontée, que nous écrivons ses progrès, ses relations avec les autres, ses petits chagrins et ses joies, et c'est important pour lui. C'est un passage entre la maison et le multi-accueil.

Toutes les choses même ordinaires qui se passent à la maison, peuvent être notées comme une trace sur le cahier de liaison.

Lorsque les parents écrivent sur le cahier ou le lisent tout simplement, cela leurs permet :

- de prendre le temps de se pencher sur la vie de leur enfant, de faire le bilan de ses acquis, repérer ses progrès
- de découvrir que leur enfant a un comportement différent entre la collectivité et la maison
- de discuter autour des moments vécus
- d'échanger en famille avec les grands-parents, la marraine, les grands frères et sœurs... autour de l'enfant

## **2) L'album du séjour**

Un, deux ou trois ans de présences régulières au multi-accueil permet la production d'un album de souvenirs. Il rassemble des photos de l'enfant avec ses petits compagnons, les comptines les plus chantées, et les productions du petit artiste en herbe (peintures, collages, gommettes...)

Cet album peut être feuilleté régulièrement par l'enfant et toute sa famille pendant la durée de son séjour, puis emmené lors du départ définitif.

Pour les enfants accueillis de manière occasionnelle, des photos sont également données aux familles afin de garder le souvenir de son enfant en collectivité.

Des projets sont également mis en place par thèmes : les saisons, les animaux, les fruits, les couleurs, le toucher, le goût... ; et en partenariat : médiathèque, conservatoire, théâtre etc...

## **III RELATION ET PLACE DES FAMILLES :**

### **1) Le panneau d'affichage**

Il est visible et accessible dans le hall d'entrée de la Maison de la Petite Enfance et aborde diverses informations :

- d'ordre général : règlements intérieurs, projet d'établissement...
- d'ordre éducatif : articles spécialisés de la petite enfance tels que l'acquisition de la propreté, le sommeil, la politesse, l'agressivité... Présentés dans les pochettes, ces documents éducatifs sont à la disposition des parents qui peuvent les emporter.

Des panneaux d'affichage, à l'entrée des lieux de vie, présentent les « œuvres » des enfants. Lorsque le thème est terminé, les dessins sont distribués.

### **2) Les transmissions**

Les informations sont transmises matin et soir entre les parents et les auxiliaires de puériculture afin d'assurer un meilleur suivi de l'enfant : santé, comportement, activités... Les échanges sur ce que l'enfant vit au quotidien permettent bien souvent d'ouvrir des discussions sur d'autres sujets.

Par l'écoute des parents et du rythme de vie familial, l'auxiliaire engage le dialogue. Les parents parlent librement de leur enfant, de leurs hésitations ou questionnements sur les

thèmes du développement physiologique, psychique ou éducatif : sommeil, repas, acquisition de la propreté, comportement, éducation...

L'équipe dirige si besoin les parents vers la directrice ou l'éducatrice de jeunes enfants pour des informations ou un dialogue complémentaire.

Les parents peuvent venir spontanément pour discuter avec la directrice ou l'éducatrice de leur enfant.

Les parents sont sollicités pour participer aux thèmes choisis (graine de fleurs pour plantation, feuilles en automne...).

Les parents peuvent également être sollicités de manière ponctuelle lors d'organisation d'activités éducatives.

### **3) Les moments de rencontres**

En association avec la crèche familiale :

- Toutes les familles sont chaleureusement invitées lors des rencontres festives : spectacle de fin d'année, carnaval et kermesse en juin.

- Les parents peuvent participer aux préparatifs (pâtisseries, boissons) et au déroulement des rencontres, par exemple en participant aux rondes, déguisés, en tenant les stands de la kermesse...

## **IV - LES MOYENS MIS EN PLACE**

### **1) LE PERSONNEL : présentation des compétences**

#### **Le personnel de l'accueil collectif :**

➤ Une infirmière puéricultrice exerce les fonctions de direction du multi-accueil.

➤ Une éducatrice de jeunes enfants a pour mission l'accompagnement éducatif des auxiliaires de puériculture, l'organisation des projets éducatifs et pédagogiques, et l'encadrement des assistantes maternelles.

➤ Les auxiliaires de puériculture accueillent les enfants tout au long de la journée, elles ont pour missions :

- La prise en charge des enfants individuellement et en groupe : collaboration à la distribution des soins quotidiens et mise en place d'activités d'éveil qui contribuent au développement de l'enfant
- La participation à l'élaboration et à la mise en pratique du projet pédagogique
- La participation à l'encadrement des stagiaires

#### **L'équipe d'auxiliaires et l'éducatrice de jeunes enfants assure la continuité de direction selon un protocole établi.**

➤ Des remplaçantes vacataires disposant de la qualification prévue par l'arrêté du 26 décembre 2000, (CAP petite enfance, BEP sanitaire et social) effectuent les remplacements des absences des auxiliaires en fonction des effectifs enfants présents.

➤ Un agent administratif est présent à l'accueil le matin.

➤ Deux agents d'entretien des locaux, et un agent responsable de cuisine appliquent les règles d'hygiène des locaux et d'hygiène alimentaire.

➤ Un médecin attaché à l'établissement établit les protocoles et participe à la prévention santé pour les enfants accueillis.

➤ L'accueil de stagiaires est organisé au sein de la structure: élève en formation autour de la petite enfance : carrières sanitaires et sociales, CAP petite enfance, élève auxiliaire de puériculture...

La Maison de la Petite Enfance contribue ainsi à la formation des professionnels de demain. Chaque élève, présenté aux enfants et aux parents, est encadré par les auxiliaires. Une évaluation hebdomadaire est effectuée par la directrice ou son adjointe qui oriente de manière individualisée l'élève à travers la structure. Un professeur tuteur de l'élève est reçu au cours du stage pour un bilan. Un compte rendu du stage est effectué par la directrice ou l'éducatrice de jeunes enfants en concertation avec les auxiliaires de puériculture.

### **La formation :**

Le personnel bénéficie des formations organisées par la municipalité auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale sur des thèmes d'éducation, de psychologie infantile, de relation avec les parents...

La formation permet d'évoluer dans ses pratiques professionnelles : ouverture vers l'extérieur, remise en cause, confrontation d'expériences, enrichissement et partage du savoir au retour du stage avec les collègues.

### **Les réunions d'équipe :**

1) Des réunions régulières par lieu de vie sont organisées selon les besoins et les possibilités du service.

Ces rencontres sont un temps d'échanges, de régulation, et d'analyse des pratiques. Elles permettent :

- de trouver des repères communs, de réfléchir sur les actes posés sur l'enfant, de faire évoluer notre façon d'être et de faire en équipe.
- de répondre et de conseiller de manière cohérente les familles.
- de faire le point sur l'éveil, l'alimentation et de dépister d'éventuels troubles de l'éveil ou de santé de chaque enfant, en relation avec ses parents.
- d'organiser le spectacle de fin d'année et les fêtes.
- de former les auxiliaires de puériculture. L'équipe encadrante propose ponctuellement des supports vidéo et des articles spécialisés commentés.

2) D'autres rencontres avec l'ensemble des équipes peuvent être organisées en fonction des besoins en dehors des temps d'accueil.

## **2) LES LOCAUX**

### **1) Locaux destinés à l'accueil des enfants:**

↳ Trois unités de vie pour les enfants :

- une unité de 10 places de moyens/grands
- une unité de 5 places de bébés
- une unité de 10 places de petits/moyens

Chaque unité comprend :

- une salle d'éveil pour les jeux d'imitation, les activités éducatives, un espace repas
- un atelier pour les activités éducatives « salissantes » (peintures, collages...)
- une salle de bain: table de change, WC, bac douche et lavabo enfant
- des dortoirs de 5 lits

- ↳ Une grande salle de jeu avec une structure de motricité
- ↳ Un jardin avec jeu de sable couvert, pistes cyclables, pelouse et jeux de motricités
- ↳ Une salle polyvalente : bibliothèque, musique, marionnette, luminaxen, piscine à balles, etc...

## **Aménagement des unités de vie**

### **➤ Chez les bébés**

L'espace est aménagé de façon à permettre aux tous petits de se sentir rassurés dans ce lieu, pouvant évoluer au fur et à mesure de leurs capacités.

Les nourrissons pourront découvrir, bien installés sur des tapis, le plaisir de jouer seuls (découverte de leur corps, du corps des autres, des jouets et des matériaux mis à leur disposition) et de communiquer entre eux.

Des activités d'éveil telles que l'écoute de la musique, les chansons et comptines, la découverte des premiers livres en tissus ou en carton, la manipulation d'instruments de percussion, de jouets en matériaux divers, de tableau des découvertes, etc., permettent à bébé d'explorer toutes ses capacités sensorielles et d'acquérir un début d'autonomie (préhension, déplacement...) en toute sécurité.

L'espace réservé aux investigations grandira avec l'enfant. Une zone réservée aux jeux moteurs permet à ceux qui se déplacent et commencent à acquérir la marche, de mesurer leurs possibilités sous le regard, la parole et le geste encourageant de l'auxiliaire. Cette dernière assure aussi des moments de calme et de maternage tout en veillant à leur rythme et à leur sécurité.

### **➤ Chez les plus grands**

Le jeu est une activité essentielle pour l'enfant, il occupe la plus grande partie de son temps. L'enfant ne fait pas forcément la même chose au même moment qu'un autre enfant.

#### **L'espace est aménagé en « coins jeux »:**

- poupées, garages, dînette, lecture... qui facilitent les jeux d'imitation, aident à apprendre certaines conventions sociales, à rejouer les scènes de la vie familiale : c'est imiter l'adulte. Par le jeu, les enfants arrivent également à dédramatiser certaines situations ou petits conflits vécus.
- lecture, relaxation avec des tapis disposés près du miroir, l'enfant peut se ressourcer, rêver, lire des histoires avec l'aide de l'adulte. Le miroir permet de se découvrir et de se reconnaître, rire aux éclats, faire des grimaces, se déguiser, danser, tout est permis.
- motricité « fine » les enfants sont confortablement assis aux tables pour les activités manuelles: les puzzles, les enfilages, les encastresments...
- atelier artistique, le collage, la peinture, le coloriage, la pâte à modeler...

L'espace de vie évolue et s'adapte en fonction de l'âge des enfants et de leurs capacités.

## **2) Les locaux destinés à l'organisation du service et/ou à l'accueil :**

↳ Trois bureaux : un secrétariat à l'accueil, un bureau de direction et un bureau médical

↳ Un hall d'accueil

↳ Un local à poussette à l'entrée

↳ Autres locaux destinés à l'organisation du service: lingerie, laverie, biberonnerie, cuisine préparation, cuisine plonge, sanitaire, vestiaire du personnel, pièces de réserves.

↳ Au 1<sup>er</sup> étage : Pour des raisons de sécurité, le 1<sup>er</sup> étage est réservé exclusivement aux adultes. Il est composé d'une salle de réunion, d'un réfectoire pour le personnel, d'un sanitaire et de deux pièces de réserve de matériel.